

Homans impose sa loi à Linkebeek

COMMUNAUTAIRE La ministre flamande y dépêche un commissaire du gouvernement

► Le gouvernement flamand vise Damien Thiéry, bourgmestre non nommé de cette commune à facilités de la périphérie bruxelloise.

► Et rouvre un contentieux communautaire.

La ministre flamande des Affaires intérieures, Liesbeth Homans, a mis mardi à exécution sa menace de dépêcher un commissaire de gouvernement dans la commune à facilités de Linkebeek (au sud de Bruxelles), pour vérifier lors du prochain conseil communal si la présentation d'un candidat-

bourgmestre a été valablement déposée. Le conseil communal avait confirmé il y a quelques jours la décision du 4 mai de désigner Damien Thiéry (MR)

comme bourgmestre faisant fonction. Liesbeth Homans avait toutefois demandé de désigner un nouveau bourgmestre et, en attendant, de proposer un autre bourgmestre faisant fonction.

Depuis les élections commu-

nales de 2012, le gouvernement flamand a déjà refusé à deux reprises la nomination de Damien Thiéry au poste de bourgmestre de Linkebeek, pour infractions aux lois linguistiques.

Le MR soutient Damien Thiéry

Liesbeth Homans envisageait deux solutions : une modification du décret flamand sur les communes ou l'envoi d'un commissaire. Vu l'absence de consensus dans la majorité régionale au nord (N-VA, CD&V, Open VLD) pour modifier le décret, c'est la deuxième solution qui a prévalu. La ministre N-VA rappelle que le refus gouvernemental de nommer Damien Thiéry a été suivi à deux reprises par le Conseil d'Etat, en assemblée générale bilingue.

Pour le MR, cela ne remet pas en question le soutien du parti au bourgmestre non nommé « dans toutes les démarches juridiques qu'il jugera opportun d'entreprendre », ont indiqué les libéraux-réformateurs dans un communiqué. « Le MR regrette cette décision unilatérale du gouvernement flamand et tient à exprimer sa solidarité avec Damien Thiéry. Linkebeek est une commune remarquablement gérée. Aucun grief ne peut être fait à son

bourgmestre quant à la gestion de sa commune. Pour rappel, il a été démocratiquement et très confortablement élu à deux reprises en 2006 et 2012 », note le parti, qui a accueilli Damien Thiéry sur ses listes fin 2013, en provenance du FDF. Cela étant, pour Olivier Maingain, c'est bien le MR que la N-VA met « échec et mat ». (b.) ■

RÉACTION

Thiéry : « Une forme d'inquisition »

Damien Thiéry a dénoncé mardi une décision qui « s'apparente à une forme d'inquisition ». « Il est bien évident qu'elle ne résoudra en rien la situation linkebeekoise. »

Le libéral constate que « tous les partis représentés au parlement flamand, hormis Groen, se livrent régulièrement à un exercice de musculation en commission de l'Intérieur, pour réclamer [son] lynchage sur la place publique ». Si la « bataille pour le respect de la démocratie et de la volonté de la grande majorité des Linkebeekois est un échec », il affirme ne pas désespérer voir un jour « la volonté du peuple l'emporter ». (b)